

Fiche de présentation Résidence d'Oc



La Résidence d'Oc est un établissement social et médico-social non médicalisé géré par le Centre Communal d'Action Sociale de Tournefeuille. Il s'agit d'une résidence autonomie au titre de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015.

Elle bénéficie d'un agrément à l'Aide Sociale, accordé le 7 septembre 1977.

Elle a donc vocation à accueillir des personnes âgées autonomes ou semi autonomes uniquement (conformément aux dispositions de la grille AGGIR).

La personne âgée est au cœur des préoccupations de la résidence, et permet de pouvoir continuer à évoluer dans un logement individuel, tout en étant dans un cadre sécurisé.

L'établissement

Sa capacité d'accueil a été autorisée pour **100 lits**.

La résidence permet aux personnes accueillies de vivre dans un endroit calme et agréable, tout en bénéficiant d'installations confortables. Elle bénéficie d'un cadre verdoyant, à proximité de tous les commerces, et proche du centre-ville, dans une zone desservie par les transports en commun. La résidence se compose de logements individuels, d'une salle de restauration collective, d'une grande salle d'activité, d'une salle de soins, d'un espace bien-être, d'une salle de réunion, de jardins d'agrément...

Elle peut également proposer des garages aux résidents disposant d'un véhicule.

La résidence répond aux dernières normes de sécurité incendie, d'isolation thermique et phonique et est dotée des équipements suivants : système d'alarme incendie, alarme anti-intrusion, caméra de vidéo-protection et appels malades muraux.

Les appartements

La résidence est dotée de 94 logements de T1Bis, T1Bis2 et T2, de dimension allant de 36m² à 44m².

Les résidents y vivent librement.

Les logements ne sont pas meublés, les résidents aménagent le logement qui leur est attribué via le contrat de séjour avec leurs meubles et effets personnels. Ils sont équipés d'une pièce de vie spacieuse, d'une kitchenette comprenant évier, plaques électriques, réfrigérateur, de placards de rangement, d'une salle de bain avec douche intégrée, revêtement de sol antidérapant, lavabo et WC surélevé. Les logements sont individuels, et les résidents sont libres d'y recevoir qui ils souhaitent.

Le résident est libre de choisir le contrat ou abonnement téléphonique de son choix. Il est fortement conseillé de souscrire au contrat de téléassistance (gratuite) et de ce fait disposer d'une ligne téléphonique fixe.

Tous les appartements sont dotés de volets roulants électriques.

Le Personnel

La continuité de la prise en charge est assurée par du personnel présent 24h/24h. Le personnel est pluridisciplinaire. Il effectue ses missions quotidiennes au service de la personne âgée : personnel administratif, animateur, personnel soignant, personnel d'entretien, cuisinier, lingère... Sa complémentarité permet d'élaborer et de mettre en œuvre une prise en charge personnalisée de qualité : être à l'écoute des résidents, de leur famille, les accompagner dans les gestes quotidiens, favoriser leur maintien d'autonomie, réaliser un suivi des soins et de l'hygiène corporelle.

Les Repas

Le résident a la possibilité de prendre les repas servis par la résidence midi et soir. Une alimentation variée permet aux résidents de respecter l'équilibre alimentaire des repas, et éventuellement les régimes prescrits par le médecin. Les repas sont confectionnés et livrés par la Cuisine Centrale de Tournefeuille, en liaison froide. Après remise en température, le service est assuré à l'assiette. L'établissement ne fournit pas le petit déjeuner mais assure les repas du midi à 12h15 et du soir à 18h45 dans la salle de restaurant. Sur avis médical uniquement, ils peuvent être servis à domicile. Le résident a la possibilité de recevoir des invités (en nombre limité). Pour cela, il faut prévenir le personnel au minimum 48 h à l'avance en semaine et avant le mercredi 10 h pour le week-end, ainsi que pour les modifications de repas.

Les Services collectifs

La résidence propose un accompagnement du résident dans le maintien de son autonomie :

- Entretien du logement : le personnel d'entretien intervient en fonction d'un planning toutes les cinq semaines. Le résident peut faire appel à une prestation d'aide à domicile de son choix en supplément.
- La blanchisserie : l'entretien des affaires personnelles et du linge de maison.
- L'animation : des animations sont organisées régulièrement au sein de la résidence ou à l'extérieur, dans le but de favoriser l'autonomie. Elles sont variées : loto, belote, atelier mémoire, spectacle, gym douce, cinéma ...). Les animations sont facultatives. Toutes les animations sont affichées mensuellement sur plusieurs tableaux.
- L'accompagnement social et paramédical : la résidence n'est pas médicalisée, les soins techniques sont assurés par divers professionnels de santé (médecins, kinésithérapeutes, infirmières, etc...). L'équipe soignante permet toutefois de prendre en charge les résidents les plus dépendants pour de l'aide à la toilette, la préparation et la distribution des médicaments, de coordonner les soins et intervenants et d'intervenir en cas d'urgence.

Le coiffeur, la pédicure, l'esthéticienne ...

Un salon « bien-être » proposent l'intervention de divers professionnels au sein de la résidence dont des coiffeuses.

Le panneau d'information central permet également d'afficher les cartes de visites de différents prestataires.

Fiche de présentation Résidence Les Cévennes



La Résidence Les Cévennes est un établissement social et médico-social non médicalisé géré par le Centre Communal d'Action Sociale de Tournefeuille. Elle n'est pas habilitée à l'aide sociale. Il s'agit d'une résidence autonomie au titre de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015. Elle propose d'accueillir des personnes âgées de plus de soixante ans afin de leur permettre de :

- continuer à **vivre de manière indépendante** ;
- bénéficier d'un **environnement plus sécurisé** ;
- **utiliser des services collectifs** ;
- avoir **un loyer modéré**.

A destination des personnes âgées autonomes ou semi autonomes (conformément aux dispositions de la grille AGGIR), la résidence dispose de logements individuels et privatifs et d'espaces communs dédiés à la vie collective.

Il s'agit d'un lieu de vie, totalement ouvert sur l'extérieur, dont l'objectif est de garantir le maintien de l'autonomie des personnes âgées accueillies et éviter l'isolement.

L'établissement

Sa capacité d'accueil a été autorisée pour **32 lits**.

La résidence se compose d'un bâtiment principal où se trouvent l'accueil/secrétariat, l'espace commun où se prennent les repas de midi et où ont lieu les différentes activités d'intérieur. Il y a également un coin salon/télévision et une bibliothèque, ainsi qu'une cuisine (accessible uniquement aux agents). Ce bâtiment climatisé a été refait à neuf en 2019 et a bénéficié d'une extension.

Tout autour de ce bâtiment, dans un parc largement arboré et fleuri, se situent 20 logements (16 T2 et 4 T3), situés en rez-de-jardin et adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Les appartements

Ils ont bénéficié d'une rénovation énergétique en 2019 (ballon thermodynamique, isolation des combles, radiateurs moins énergivores).

Les logements ne sont pas meublés, les résidents aménagent le logement qui leur est attribué via le contrat de séjour avec leurs meubles et effets personnels.

Ils disposent d'un coin cuisine avec une plaque électrique. Ce sont des substituts de domicile et dans ce cadre, le résident est chez lui. Il peut donc y recevoir qui il veut, quand il le désire, les heures de visites ne sont pas imposées. Il doit toutefois se conformer au contrat de séjour ainsi qu'au règlement de fonctionnement en vigueur.

Le résident est libre de choisir le contrat d'énergie auprès du fournisseur de son choix (qui devra être pris à son nom dès le départ du contrat de séjour) comme tout autre contrat ou abonnement (téléphonie etc..). Il devra impérativement souscrire au contrat de téléassistance (gratuite) et de ce fait disposer d'une ligne téléphonique fixe.

Le Personnel

La continuité de la prise en charge est assurée par du personnel présent 24h/24h. L'équipe est composée de maitres et maitresses de maison, d'agents de service et d'intervention nocturne ainsi que d'une animatrice sénior et d'une directrice mutualisée avec la Résidence d'Oc. Ainsi, de nombreux projets, tel le projet d'animation, sont menés conjointement, tout en respectant les spécificités de chaque résidence.

Les Repas

Le résident a la possibilité de prendre les repas servis par la résidence. Les repas sont confectionnés et livrés par la Cuisine Centrale de Tournefeuille, en liaison froide. Après remise en température, le service est assuré à l'assiette. L'établissement ne fournit pas le petit déjeuner mais assure les repas du midi qui sont servis à 12h00 dans la salle de restaurant. Sur avis médical uniquement, ils peuvent être servis à domicile.

Le soir, le résident pourra commander un repas allégé ou un repas complet servi systématiquement à domicile entre 18h15 et 19h.

Le résident a la possibilité de recevoir des invités (en nombre limité). Pour cela, il convient de prévenir le personnel au minimum 48 h à l'avance en semaine et avant le mercredi 10 h pour le week-end, ainsi que pour les modifications de repas.

Les Services Collectifs

La résidence propose un accompagnement du résident dans le maintien de son autonomie. Dans ce cadre, deux visites de convivialité sont programmées quotidiennement. Également, deux fois par semaine est organisée une aide aux courses qui permet d'amener les résidents en supermarché ou, pour les résidents les moins autonomes, de prendre en charge la liste de courses à réaliser.

En cas de besoin, les agents du centre communal d'action sociale peuvent également aider les résidents dans les démarches administratives.

Il n'y a pas de prestation d'entretien ou de lingerie.

Le résident peut faire appel à une prestation d'aide à domicile de son choix en cas de besoin.

La résidence n'est pas médicalisée. Toutefois, il est possible de faire intervenir un SSIAD ou des infirmiers libéraux ainsi que tout autre praticien (médecin, kinésithérapeute etc.) dont le résident garde le libre choix.

Les animations

Des activités sont régulièrement organisées dans le local commun ou en extérieur : loto, belote, ateliers mémoire, dessin, jeux de société... La résidence organise de petites fêtes à l'occasion des anniversaires et propose des sorties ou des spectacles. En parallèle, la Résidence Les Cévennes s'associe à la Résidence d'Oc, pour des animations conjointes.

Un minibus est disponible pour toutes les activités mises en place par la résidence (courses, sorties, cinéma...).

Toutes les animations sont affichées mensuellement sur plusieurs tableaux de la résidence.

Le coiffeur, la pédicure...

Un tableau central à l'accueil permet aux différents prestataires d'afficher leur carte de visite. Il est également possible de s'adresser au personnel qui pourra fournir d'autres adresses.